

## Communiqué de presse

**La Municipalité du Mont-sur-Lausanne a pris connaissance des résultats de la campagne d'investigations menées par le Canton de Vaud concernant la pollution des sols aux dioxines qui comprend certaines zones au sud de la commune. Les sites sensibles concernés ont fait l'objet d'une information spécifique de la part des autorités montaines.**

Au total, 126 sites ont été analysés par le Canton de Vaud et ont permis d'établir un périmètre indicatif de pollution qui s'étend principalement sur le territoire de la Ville de Lausanne, mais qui touche également les communes du Mont-sur-Lausanne, d'Epalinges, de Prilly et de Pully.

Les zones concernées au Mont-sur-Lausanne se situent toutes dans le périmètre à la plus faible concentration dans le sol (classe de dioxine/furane 20 à 50 ng TEQ/kg) selon l'étude réalisée. Sur la base de ces résultats, Unisanté, mandaté par le Canton, a établi les recommandations sanitaires suivantes pour les secteurs identifiés :

- ne pas manger de la terre (porter une attention particulière aux enfants en bas âge, en raison du réflexe main-bouche) ;
- se laver les mains après avoir manipulé de la terre et en rentrant d'une activité à l'extérieur ;
- laver les fruits et les légumes provenant des jardins ;
- dans les jardins et parcs, enherber/végétaliser au maximum les surfaces de terre pour éviter de laisser des zones de sol nu accessibles aux enfants ;
- *pour les détenteurs de poules* : limiter la consommation des œufs (en moyenne maximum 1 œuf par personne et par semaine) ; ne pas offrir ou vendre les œufs (consommation uniquement privée) ; ne pas consommer la viande des poules.
- *pour les détenteurs de jardins potagers* : limiter la consommation des cucurbitacées cultivées sur ces sols (en moyenne maximum 100g de légumes par personne et par semaine) ; les autres légumes et les fruits peuvent être consommés sans restriction.

La situation à laquelle sont confrontées les autorités communales et cantonales est rendue particulièrement complexe, du fait de son caractère inédit à ce jour en Suisse. Dans ce contexte, de nombreuses questions restent encore en suspens, notamment les interrogations portant sur les besoins d'assainissement et l'établissement des responsabilités en vue de la prise en charge des coûts induits par cette pollution.

### **Cartes, recommandations et hotline**

Les cartes des périmètres indicatifs de pollution sont accessibles sur le guichet cartographique cantonal ou directement depuis la page [www.vd.ch/sols-dioxine](http://www.vd.ch/sols-dioxine). Les recommandations sanitaires y sont également détaillées.

**Pour de plus amples informations ou questions, le Canton de Vaud a également mis à disposition de la population une adresse spécifique ([info.dioxine@vd.ch](mailto:info.dioxine@vd.ch)) et ouvrira une ligne téléphonique dès le mardi 12 octobre au 021 316 40 30.**

Le Mont-sur-Lausanne, le 11 octobre 2021

### *Contact*

Mme Laurence Muller Achtari, Syndique  
021 651 91 91, [syndique@lemontsurlausanne.ch](mailto:syndique@lemontsurlausanne.ch)

---